

L'habitation—Loi

A mon avis, il nous incombe—si je peux parler de la façon dont le projet de loi a été présenté en cette enceinte—de veiller à ce que le Parlement comprenne les mesures qu'il adopte au lieu de rester dans le noir et de déléguer ses pouvoirs au gouverneur en conseil. Nous avons un régime parlementaire et il n'incombe pas à la Chambre mais au gouvernement d'établir et d'étoffer un projet de loi. J'exhorte le ministre qui est ici à renvoyer le projet de loi à celui qui les rédige pour son compte et quand le comité en sera saisi, il devra être disposé à lui apporter des modifications considérables reflétant ce qui semble être l'intention du gouvernement.

Je crois aussi qu'il est de la plus haute importance, afin que les députés soient en mesure de s'acquitter de leurs fonctions, qu'ils soient capables de comprendre facilement le sens des mots. En outre, chaque fois que les mots «prescrit» ou «établi en vertu d'un règlement» sont utilisés, le ministre doit comprendre alors que nous sommes privés du droit de nous acquitter des obligations que nos électeurs nous ont imposées. Je trouve insultante cette façon de rédiger les projets de loi.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-37 dont l'objet est d'établir un régime de protection contre la hausse du taux d'intérêt hypothécaire. Ce projet de loi comporte une disposition qui m'intéresse particulièrement; de nouveau, le gouvernement fédéral sera le principal responsable d'un certain nombre de programmes de logements sociaux dont l'application avait été confiée à des organismes provinciaux.

Je suis heureux que le ministre soit présent à la Chambre cet après-midi. Il se rappellera que j'ai soulevé cette question il y a environ deux semaines. Il m'avait alors répondu qu'il manquait encore quelques détails aux ententes avec les provinces, mais que les difficultés seraient aplanies au moment voulu. Je suis heureux de constater que, pour aplanir les difficultés, on a jugé bon d'éliminer la présence provinciale et de confier de nouveau au gouvernement fédéral l'application de ces programmes ce qui, que je sache, a donné d'heureux résultats par le passé.

Évidemment, je m'intéresse, étant donné la nature de ma circonscription, aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones. Ces deux groupes sont passablement négligés depuis quelques années. Il faut déplorer que nous soyons incapables de pratiquer ce fédéralisme coopératif qui permettrait d'harmoniser les efforts des deux gouvernements. Cependant, il semble que le gouvernement fédéral tienne à dresser ses panneaux de réclame où il nous informe que telle ou telle construction est un Projet fédéral: «Voyez ce qu'on vous donne. Voyez comme nous sommes généreux. Tâchez de vous en souvenir aux prochaines élections».

Naturellement, les provinces veulent elles aussi toucher leurs dividendes politiques chaque fois qu'on lance des programmes

et qu'on dépense de l'argent. Malheureusement, une attitude semblable a fait échouer bien des programmes parce que les gouvernements, hélas, ne peuvent réussir à s'entendre. La politique étant ce qu'elle est, j'ignore quelle serait la solution. Il est fort probable que le gouvernement qui instaure de tels programmes veuille en cueillir les fruits, sur le plan politique. Je le répète, c'est très malheureux.

Je pourrais souligner un certain nombre de points positifs de ce projet, mais je crains fort que mon rôle, à titre de député de l'opposition, ne soit de signaler plutôt les aspects négatifs. Je voudrais tout d'abord dire que, à part une amélioration des services sociaux, je ne vois absolument rien de valable dans ce projet de loi. On y trouve beaucoup moins que l'on ne pourrait croire à première vue, et certainement beaucoup moins que dans le discours du trône ou les déclarations du ministre des Finances (M. Lalonde) et de son collègue des Travaux publics (M. LeBlanc).

Ce projet de loi propose un programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt hypothécaires. Il y a quelques instants, le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre et nous a dit de ne pas nous inquiéter puisque cette mesure n'entraînerait aucune dépense des deniers publics. Il a dit que le programme s'autofinancerait, que les détenteurs d'hypothèque paieraient le prix de leur propre protection, tout comme s'ils achetaient de l'assurance-vie ou un autre genre d'assurance. En d'autres termes, au lieu d'attendre que les taux hypothécaires augmentent, les détenteurs d'hypothèques auront maintenant le privilège de payer leurs frais d'intérêt à l'avance.

Ce programme fixe le plafond à \$70,000. Cela signifie que dans bien des cas où le délai de remboursement est de cinq ans, le débiteur hypothécaire pourra, en sus de l'intérêt courant à raison de 14 ou 14.5 p. 100, verser à l'avance de l'intérêt jusqu'à concurrence de \$1,500. Voilà qui témoigne de la confiance que le gouvernement met dans la stabilité du marché et dans celle des taux d'intérêt.

Aujourd'hui au cours de la période des questions, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement n'appliquait pas de politique de l'argent cher. J'imagine que c'était là sa façon à lui de nous dire que les taux d'intérêt au Canada ne sont pas élevés. Il s'agirait en l'occurrence d'une rumeur qu'auraient lancée une poignée de Canadiens ingrats qui n'arrivent pas à renouveler leurs prêts hypothécaires. Alors même que le gouvernement n'applique pas de politique de l'argent cher, tout ce projet de loi ne vise qu'à protéger les débiteurs hypothécaires non pas tant contre les taux d'intérêt élevés actuellement en vigueur, mais contre des hausses éventuelles. Il n'aide donc pas vraiment le débiteur hypothécaire. Il risque au contraire de susciter chez lui beaucoup d'appréhension et d'incertitude, puisqu'il lui conseille ni plus ni moins de se protéger contre les vicissitudes du marché hypothécaire en assurant leurs prêts contre les hausses de taux d'intérêt qui menacent.